

LA PRESENTATION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Définition

La référence bibliographique est un ensemble d'indications précises et détaillées, suffisantes pour permettre l'identification d'une publication ou d'une partie de publication¹.

Où indiquer les références ?

- Au niveau des notes, trois solutions se pratiquent couramment :

1. Notes infrapaginales
2. Notes à la fin de chaque chapitre
3. Notes regroupées en fin d'ouvrage et organisées par chapitre ou avec une numérotation continue pour tout l'ouvrage

- La bibliographie, quant à elle, reprend les sources et ouvrages consultés, qu'ils soient ou non cités dans le travail. Elle est placée le plus souvent à la fin du texte. Elle se compose au moins de deux parties :

1. Les *sources* consultées, indiquées avec toutes les précisions nécessaires à leur localisation. Sont mentionnées d'abord les sources manuscrites, s'il y a lieu, puis les sources imprimées.
2. Viennent ensuite les *travaux*, classés le plus souvent par ordre alphabétique des auteurs. On trouve des classements thématiques ou chronologiques.

Les notes infrapaginales sont de deux types :

1. Notes de *contenu*, pour une explication complémentaire, un commentaire, un renvoi à une autre partie du texte.
2. Notes *bibliographiques*, qui concernent, soit la référence d'une citation incluse dans le texte, soit la référence d'un document venant à l'appui d'une partie du texte.

Structure d'une référence bibliographique

Les références bibliographiques sont présentées de manière différente selon qu'elles renvoient à des ouvrages complets, à des séquences de pages ou à un article de périodique.

Elles se composent cependant invariablement de trois parties, auteur, titre et édition² que l'on sépare par des virgules.

Elles peuvent cependant être affinées (indication du traducteur pour les ouvrages traduits en français, de la collection, du titre des tomes, du volume, du format, de la date de la première édition et de l'éditeur original), comme indiqué dans les exemples des pages suivantes.

¹ Voir norme internationale ISO 690-1975 (F), paragraphe 1. 1.

² Compris au sens large du terme : lieu d'édition, éditeur, date, nombres de pages.

Pour une **bibliographie**, le schéma général suivant est proposé :

Référence à un ouvrage complet

NOM³, Prénom [complet si possible]⁴, Titre, Sous-titre⁵, Lieu d'édition⁶, Editeur⁷, Date.

Exemples : MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 1991
 Le nom de l'auteur n'est pas obligatoirement présenté en petites majuscules :
 Milza, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 1991
 MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 1991.

AYÇOBERRY, Pierre, *La question nazie, Essai sur les interprétations du national-socialisme (1922-1975)*, Paris, Seuil, 1979⁸.

Nom :	MILZA (Milza, MILZA)	AYÇOBERRY (Ayçoberry, AYCOBERRY)
Prénom :	Pierre	Pierre
Titre :	<i>Les fascismes</i>	<i>La question nazie</i>
Sous-titre :	aucun	<i>Essai sur les interprétations du national-socialisme (1922-1975)</i>
Lieu d'édition :	Paris	Paris
Maison d'édition :	Seuil	Seuil
Date :	1991	1979

- Si l'ouvrage a plusieurs auteurs, les séparer par une virgule.
- Si l'ouvrage comporte plus de trois auteurs, mentionner le premier et le faire suivre de la mention [et alii] ou [et al.] (et alii : et les autres en latin).
- [sic] signale une graphie fautive, que l'on doit mentionner, en la faisant suivre de la version corrigée précédée de i. e. (id est : c'est-à-dire).
- [s. l.] sine loco signifie un lieu d'édition inconnu.
- [s. n.] sine nomine signale un éditeur inconnu, parfois aussi un auteur.
- [s. d.] sans date, signifie que la date d'édition est inconnue.

³ Outre les petites majuscules, le nom peut aussi être présenté en majuscules ou en minuscules.

⁴ Un prénom incomplet peut rendre une recherche de l'ouvrage référencé problématique. Retrouver par exemple sur le site du réseau des bibliothèques romandes (<<http://www.rero.ch>>) un ouvrage de l'historien Gerhard Müller en ayant que l'initiale de son prénom peut compliquer la tâche puisque de nombreux auteurs sont référencés sous G. Müller.

⁵ Le titre et le sous-titre sont aussi souvent séparés par un point ou deux-points. Le sous-titre prend très fréquemment une majuscule, même après la virgule. Respectez la graphie des ouvrages mentionnés et essayez d'uniformiser votre bibliographie. Soyez avant tout conséquents dans vos choix. Attention la graphie du titre et du sous-titre d'un ouvrage sur la première de couverture et sur la page de titre de l'ouvrage peut être différente.

⁶ Certaines maisons d'édition ne mentionnent pas toujours clairement leur siège. Des indications peuvent cependant figurer sur la quatrième de couverture. Attention, il ne faut pas confondre la maison d'édition et l'imprimerie. Lorsque le lieu d'édition est connu, mais non indiqué, on le signale entre [] : [Genève].

⁷ Il peut parfois arriver que deux maisons d'édition soient mentionnées. Il faut alors en choisir une. Voir BIRNBAUM, Pierre, *Les fous de la République, Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Librairie Arthème Fayard (Collection Points Histoire, n° H181), 1992, ou BIRNBAUM, Pierre, *Les fous de la République, Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Seuil (Collection Points Histoire, n° H181), 1992.

⁸ Le sous-titre n'est pas le même sur la première de couverture et sur la page de titre. Le sous-titre *Les interprétations du national-socialisme 1922- 1975* de la première de couverture est différent du sous-titre *Essai sur les interprétations du national-socialisme (1922- 1975)* de la page de titre.

Si vous voulez être plus précis, vous pouvez appliquer le schéma suivant :

1. Pour mentionner la première édition⁹

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, [Date de l'édition originale], Date.

Exemple :

MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [1985], 1991.

1. A. Pour mentionner la première édition et un autre éditeur

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, [Editeur et date de l'édition originale], Date.

Exemple :

MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [Imprimerie nationale, 1985], 1991.

1. B. Pour mentionner la première édition, un autre éditeur et un autre lieu d'édition¹⁰

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, [Lieu, éditeur et date de l'édition originale], date.

Exemple :

ALY, Götz, *Hitlers Volksstaat, Raub, Rassenkrieg und nationaler Sozialismus*, Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, [Frankfurt am Main, Fischer], 2005.

2. Pour mentionner une collection

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, (Collection), Date.

Exemple :

BIRNBAUM, Pierre, *Les fous de la République, Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Librairie Arthème Fayard, (Collection Points Histoire, n° H181), 1992.

3. Pour mentionner un ouvrage en plusieurs volumes¹¹ ou en plusieurs tomes¹²

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, nombre de volumes (ou de tomes), Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple :

ARIÈS, Philippe, *L'homme devant la mort*, 2 vol., Paris Seuil, 1977.

3. A. Pour mentionner le titre des différents volumes (tomes)

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, (vol. 1 : *Titre* ; vol. 2 : *Titre*, etc.), Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple :

ARIÈS, Philippe, *L'homme devant la mort*, (vol. 1 : *Le temps des gisants* ; vol. 2 : *La mort ensauvagée*), Paris, Seuil, 1977.

⁹ La date de la première édition est importante pour comprendre le contexte dans lequel est paru l'ouvrage.

¹⁰ Le lieu d'édition change avant tout pour les ouvrages traduits.

¹¹ Volume : « Chacune des parties, brochées ou reliées à part, d'un ouvrage ».

¹² Tome : « division d'un ouvrage, prévue (comme le livre ou le chapitre) par l'auteur ou l'éditeur, et ne correspondant pas forcément au volume ».

3. B. Pour mentionner un volume (tome) et son titre

NOM, Prénom, *Titre*, *Sous-titre*, (vol n° : *Titre*), Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple :

ARIES, Philippe, *L'homme devant la mort*, (vol. 2 : *La mort ensauvagée*), Paris Seuil, 1977.

4. Pour mentionner une recherche menée sous la direction d'un auteur¹³

NOM, Prénom (sous la direction¹⁴), *Titre*, *Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple:

WINOCK, Michel (sous la direction), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Seuil, 1994.

5. Pour mentionner une recherche éditée par un auteur

NOM, Prénom (éd.¹⁵), *Titre*, *Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple :

BRAUN, Markus Sebastian (hg.), *Spuren des Terrors, Stätten nationalsozialistischer Gewaltherrschaft in Berlin*, Berlin, Braun, 2002.

6. Pour mentionner une cote

NOM, Prénom, *Titre*, *Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, Date [Cote].

Exemple :

MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [Imprimerie nationale, 1985], 1991 [Histoire Générale VI 1c Milz].

7. Pour mentionner le nombre de pages de l'ouvrage

NOM, Prénom, *Titre*, *Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, Date, nombre de pages.

Exemple :

MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [Imprimerie nationale, 1985], 1991, 609 p..

8. Pour mentionner un ouvrage traduit

NOM, Prénom, *Titre*, *Sous-titre*, (traduit de (langue) par Prénom et Nom), Lieu d'édition, Editeur, Date.

Exemple :

LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, (traduit de l'italien par Martine Schruofeneger), Paris, Julliard, 1987.

¹³ Il est important d'indiquer une étude menée sous la direction d'un chercheur car l'ouvrage comporte alors plusieurs auteurs. Attention, il ne faut pas confondre cela avec un ouvrage co-écrit par plusieurs auteurs qui, lui, sera mentionné avec un *et alii* s'il y a plus de trois auteurs.

¹⁴ On trouve aussi la mention (sous la direction) ou (sous la dir.).

¹⁵ On trouve aussi la mention (édition). En anglais ou en allemand, on trouve respectivement (*ed.*), (*edited*) ou (*edition*) et (*hg.*), (*hrsg.*) ou (*herausgegeben*).

9. Pour mentionner un ouvrage traduit et sa première édition en langue originale¹⁶

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, (traduit de (langue) par Prénom et Nom), Lieu d'édition, Editeur, [Lieu d'édition, Editeur, Date pour l'édition originale], Date.

Exemple:

LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, (traduit de l'italien par Martine Schruofenegger), Paris, Julliard, [Turin, Einaudi, 1958], 1987.

Référence à une séquence de pages

NOM, Prénom, *Titre, Sous-titre*, Lieu d'édition, Editeur, Date, p.¹⁷ numéro de la première page - numéro de la dernière page.

Exemple :

MILZA, Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [Imprimerie nationale, 1985], 1991, pp. 127-141.

Référence à un article de périodique

NOM, Prénom, « Titre, Sous-titre », in *Titre du périodique*, tomainson (ou indication du volume), indication du numéro de fascicule, Lieu d'édition, Editeur¹⁸, Date, page(s).

On utilise le même ordre de présentation pour la référence d'une contribution dans un ouvrage, en remplaçant la tomainson et les indications propres au périodique par le lieu et la maison d'édition de l'ouvrage.

Exemples :

BEDARIDA François, « Le peuple allemand, l'antisémitisme et le génocide », in *Le Débat*, n° 94, Paris, Gallimard, mars-avril 1997, pp. 109-116.

CHAUMONT Jean-Michel, « Quand l'histoire occulte la mémoire : l'historien, l'acteur, la vérité », in Annette WIEVIORKA et Claude MOUCHARD (sous la direction), *La Shoah, témoignages, savoirs, œuvres*, Orléans, Presses universitaires de Vincennes, 1999, pp. 131-146.

Dans les notes, on peut abrégé la référence, tout en veillant à remplir chacune des trois parties. Il faut donc indiquer l'auteur, le titre, la date de l'ouvrage et de l'article, la page d'où est tirée la citation.

Pour gagner du temps et de la place, on utilise fréquemment des abréviations codifiées de manière assez rigoureuse, dont les plus usuelles sont :

-V.	Voir
-Cf.	Confer : à rapprocher de
-NdA	Note de l'auteur
-Op. cit.	<i>Opere citato</i> : dans l'ouvrage cité précédemment ¹⁹
-Ibid.	<i>Ibidem</i> : à l'endroit indiqué dans la précédente citation ²⁰
-Id.	<i>Idem</i> : de même que précédemment ²¹

¹⁶ Le lieu et l'éditeur de l'édition en langue originale ont toutes les chances d'être différents de ceux de la traduction. Il faudra alors aussi les mentionner.

¹⁷ Si la référence renvoie à plus d'une page, « pp. » remplace très fréquemment le « p. ».

¹⁸ Le lieu et surtout l'éditeur sont très souvent omis dans les références aux périodiques.

¹⁹ Remplace un titre. Ne pas hésiter à répéter le titre en question s'il est cité beaucoup plus tôt dans le travail.

²⁰ Remplace cette fois l'auteur et le titre mentionné dans la citation immédiatement précédente.

²¹ Remplace le plus souvent un auteur.

Remarques générales

Les crochets carrés [] sont utilisés dans les textes cités pour marquer une absence, un doute, ou l'addition d'éléments tirés de sources autres que la publication. Dans une citation, toute partie omise doit être signalée par [...] là où se situe le texte jugé non indispensable. Dans les références bibliographiques, les crochets carrés signalent un élément incertain ou pris ailleurs que dans la publication elle-même.

Exemples :

[187 ?]	Décennie supposée d'édition
[1875 ?]	Année supposée d'édition
[ca 1875]	Année supposée d'édition, mais moins précis que la notation précédente
[MARAT, Jean Paul]	Texte attribué à Marat, mais auteur non signalé dans la publication
[MARAT, Jean-Paul ?]	Œuvre attribuée de manière incertaine à Marat

À côté du système « citations-notes », où un signe en exposant, de préférence un chiffre, placé juste après la citation renvoie à une note au pied de la page, on trouve le système « auteurs-dates ». Jugé moins lourd²² et utilisé assez systématiquement dans les revues scientifiques, il consiste à indiquer dans le texte, après la citation et entre parenthèse, le nom de l'auteur et la date de parution de l'ouvrage ou de l'article. Parfois on ajoute une lettre pour différencier les travaux publiés la même année. La bibliographie est construite de manière symétrique, la date de parution suivant immédiatement, entre parenthèses, le nom de l'auteur.

Exemple :

« Assurément, il existe une *déontologie* de l'historien : mais ce sont des règles non écrites qui ne s'enseignent pas (il n'existe aucun "traité de déontologie"). Charles Samaran affirmait : "L'honnêteté d'esprit et le courage moral sont les qualités essentielles de l'historien : 'La première loi qui s'impose à lui est de ne rien oser dire qu'il sache faux, la seconde d'oser dire tout ce qu'il croit vrai' (Cicéron). L'honnêteté d'esprit implique le sens critique..." (SAMARAN, 1961, p. XIII). De ce fait, il n'est pas commode de dégager, pour un historien débutant, ce corps de règles qui touchent en partie à certaines valeurs morales ; peut-être faudra-t-il un jour entreprendre une phénoménologie morale de l'historien. » (THUILLIER, 1986, p. 91)

Bibliographie correspondante à la fin de l'ouvrage :

SAMARAN, Charles (éd.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, (Encyclopédie de la Pléiade), 1961, 1771 p..

THUILLIER, Guy, TULARD, Jean, *La méthode en histoire*, Paris, Presses universitaires de France, (Que sais-je ?, n° 2323), 1986, 127 p..

²² Dans le système « citations-notes », un même ouvrage est décrit en détail en note et dans la bibliographie générale, ce que d'aucuns estiment un gaspillage d'espace et d'énergie.

Vincent MILLIOT et Olivier WIEVIORKA, « Du bon usage de la bibliographie », in *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, Paris, Nathan, 1994, pp. 111-126.

DU BON USAGE DE LA BIBLIOGRAPHIE

1. CONSEILS GÉNÉRAUX

Dès l'arrivée à l'Université, la prise de contact avec les divers enseignements choisis suppose la distribution de bibliographies censées accompagner le travail personnel de l'étudiant et permettre l'approfondissement des points vus en cours. Plus ou moins longues, ces listes d'ouvrages peuvent effrayer par leur ampleur ceux qui avaient l'habitude de fréquenter dans le secondaire un seul et unique manuel par matière. Entre l'absence d'un temps de lecture suffisant, bien évidemment critiquable et dommageable pour ceux qui s'engagent dans la voie d'études littéraires, et une prétention à des lectures exhaustives, il y a un moyen terme reposant sur l'usage bien compris des bibliographies et sur la gestion raisonnée de votre temps de travail.

Toute préparation d'exposé ou d'explication de documents, toute dissertation réalisée à domicile exigent la recherche des ouvrages plus particulièrement utiles à la réalisation de ces travaux. Une erreur « d'aiguillage », une matière trop abondante et mal maîtrisée peuvent faire perdre du temps et nuire à l'efficacité du travail. Là encore, quelques règles simples aident à éviter certains écueils.

1.1 Travailler à partir d'une bibliographie donnée

Une bibliographie se présente en général par ordre alphabétique d'auteurs ou selon un classement thématique des ouvrages. Le plus souvent, les bibliographies qui accompagnent les cours d'université prennent la peine de distinguer dans un premier temps les « ouvrages généraux », les « manuels de base » qui doivent servir de point de départ, puis un ensemble d'études plus spécialisées.

Le premier réflexe ne doit pas être de vouloir « tout » lire. Des ouvrages de base faisant double emploi peuvent avoir été mentionnés pour multiplier les possibilités de choix entre des livres qui rendent à peu près les mêmes services ou pour faciliter l'accès à un sujet. Donc, une fois un manuel choisi comme point de départ de son travail, on peut se contenter de regarder succinctement les autres, à titre de comparaison, pour relever une autre manière de traiter un problème précis, pour obtenir une information complémentaire, pour consulter une carte inexistante ailleurs... En outre, les éditions les plus récentes ont toutes les chances de vous offrir les derniers états de la question et les bibliographies de complément les plus neuves.

Ce travail initial de défrichage et de mise en place des cadres essentiels doit absolument être effectué à partir des manuels et des ouvrages de synthèse. Il constitue un complément indispensable de ce qui est abordé en cours. Il doit déboucher sur un travail de prise de notes et de mise en fiches (fiches chronologiques, fiches biographiques, fiches institutionnelles...) qui facilite le travail de révision et de mémorisation. Ensuite seulement, il convient de dépouiller des livres plus spécialisés *et plus pointus*. La fréquentation de tels ouvrages ne suppose pas forcément une lecture complète ; l'utilisation raisonnée de la table des matières et de l'index (index des noms propres, des noms de lieux) permet de sélectionner les pages ou le chapitre correspondant à ses besoins immédiats. Cette façon de procéder s'impose notamment lorsqu'on aborde les thèses ou les résultats d'une recherche originale. En outre, on peut avoir recours aux comptes rendus critiques auxquels ces ouvrages donnent lieu en dépouillant les grandes revues d'histoire (voir bibliographie).

1.2 Comment constituer sa bibliographie ?

Établir sa bibliographie en vue de la préparation d'un exposé ou d'un commentaire peut se faire d'abord à partir des indications fournies dans les manuels généraux et les grands ouvrages de synthèse. La consultation de ces bases bibliographiques déjà constituées n'interdit pas - au contraire - le travail en bibliothèque surtout lorsqu'on ignore à peu près tout d'un sujet. Le dépouillement du fichier « matières » à partir d'un mot clef et/ou du fichier « auteurs » est une étape obligée. Aujourd'hui, l'informatisation des fichiers facilite ce travail de dépouillement puisqu'un seul mot clef vous fournit toute une liste d'ouvrages. Mais à l'intérieur de cette liste très générale, il faut sélectionner les titres qui se rapportent précisément au sujet ou à la période étudiée, en commençant toujours par les ouvrages de synthèse pour aller ensuite vers la consultation des titres plus spécialisés.

N'oubliez jamais qu'il vaut mieux travailler sur un petit nombre d'ouvrages, choisis avec pertinence, plutôt que se noyer dans une bibliographie-fleuve mal maîtrisée. La bibliographie doit reposer sur l'inventaire préalable de vos besoins pour un travail précis et non pas sur une vaine prétention à l'exhaustivité.

1.3 Comment présenter sa bibliographie ?

La présentation d'une bibliographie obéit à des règles strictes que l'on applique dans tous les travaux scientifiques (maîtrise, DEA, thèse, articles...). Elle renvoie également au travail de classement effectué par les bibliothécaires. Une présentation rigoureuse de votre bibliographie impressionne toujours en votre faveur à l'oral comme à l'écrit.

Cette bibliographie doit être hiérarchisée. Citez d'abord les ouvrages généraux et de synthèse, puis les études plus fouillées et enfin, éventuellement, les articles scientifiques utilisés. Citez soigneusement vos références en donnant dans l'ordre qui suit :

- pour un livre : nom et prénom de l'auteur, titre de l'ouvrage (souligné), lieu, éditeur et date d'édition, nombre de pages.

Exemple

Roche (Daniel), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.

- pour un article : nom et prénom de l'auteur, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (souligné), numéro et année de publication, pages de référence de l'article.

Exemple

Minard (Philippe), « Un libéralisme en débat : notes sur l'inspection des manufactures et le système intermédiaire de Necker (1778-1779) », in *Histoire Économie Société*, 1993, n° 1, pp. 7-17.

Évitez de citer un ouvrage que vous n'avez pas utilisé car on pourrait vous interroger sur certains points de l'ouvrage en question et s'apercevoir de la supercherie... Inversement, veillez à ne pas oublier un ouvrage essentiel car cela dénoncerait un travail de bibliographie incomplet, même s'il reste vrai que tous les livres ne sont pas toujours disponibles...